



Vacances forcées employeur

Par **Quentin55170**, le **29/10/2020** à **09:43**

Bonjour, mon l'employeur me mets en vacances. Quel est son délai pour me prévenir de sa décision.

A-t-il le droit de me mettre en vacances 48h avant m'est vacances

Par **P.M.**, le **29/10/2020** à **15:07**

Bonjour,

Normalement l'employeur ne peut pas modifier les dates des congés payés moins d'un mois avant le départ donc il ne peut pas agir ainsi au dernier moment...

Par **Prana67**, le **30/10/2020** à **11:55**

Bonjour,

Depuis le confinement la loi a été assouplie et il me semble que les décrets sont en vigueur jusqu'au 31 décembre.

Dans ce cadre l'employeur peut imposer 6 jours de congés en respectant un délai d'un jour franc, à condition qu'il existe un accord d'entreprise ou de branche qui le permette.

Par **P.M.**, le **30/10/2020** à **15:50**

Bonjour,

Il s'agit de l'[Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#) mais nous ne savons rien de la durée des congés payés que le salarié est obligé de prendre et des autres modalités applicables dans l'entreprise...